

Sécurité des lieux de spectacle

Licence d'entrepreneur de spectacle de catégorie 1

Former à la sécurité des spectacles les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques. Identifier, évaluer, prévenir et gérer des risques inhérents à la nature et à l'activité des lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques.

FORMATION

OBJECTIF

Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales inhérentes à cette activité. Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des établissements recevant du public spécifique aux lieux de spectacles. Savoir prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public. Connaître les principales règles du code du travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail. Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes. Savoir prendre en compte les contraintes d'exploitation liées aux éléments structurels fixes, mobiles ou démontables utilisés pour organiser des spectacles et accueillir du public dans des conditions optimales de sécurité

PRE-REQUIS

Etre demandeur de la licence d'entrepreneur de spectacle vivant de 1^{ère} catégorie ou avoir une expérience professionnelle de la réalisation technique de spectacles

PUBLIC

Toutes personnes sollicitant l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacle vivant (licence de 1^{ère} catégorie) correspondant à la catégorie d'exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques. Toutes autres personnes intéressées souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

PROGRAMME FORMATION

- Prise de contact : 0 heure 30
- Préambule : 0 heure 30
- La licence d'entrepreneur du spectacle : 2 heures

- 1^{ère} Partie : 03 heures

Responsabilités :

- 2^{ème} Partie : 1 heure

Niveaux sonores :

- 3^{ème} Partie : 7 heures

Santé et Sécurité des travailleurs

- 4^{ème} Partie : 3 heures

Pouvoirs de police, service d'ordre, Premiers secours

- 5^{ème} Partie : 14 heures

Règlement incendie

- 6^{ème} Partie : 1 heure

Effets spéciaux

- 7^{ème} Partie : 1 heure

Structures

- 8^{ème} Partie : 2 heures

Contrôle des connaissances

- Epreuve écrite : QCM de 40 questions

Validation par contrôle de connaissance par la présence du stagiaire à la totalité du stage avec 80 % de bonnes réponses.

EVALUATION

SANCTION

Attestation délivrée par le centre de formation ANH.

Participants : 12 personnes maximum

Durée : 35 heures au centre de formation